



Montreuil, le 14 janvier 2010

Monsieur Pierre ROEHRI  
Président  
UNEMIG  
62 RUE DE COURCELLES  
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Le 18 décembre 2009, le comité d'administration de Vialis et d'autres entreprises de la branche ont décidé unilatéralement de modifier les règles et pratiques concernant les avantages en nature énergie en intégrant au tarif agent un certain nombre de taxes ou contributions actuelles ou à venir (taxe locale, CTA, CSPE, CTSS et taxe carbone...).

Les Fédérations syndicales des IEG condamnent cette décision unilatérale qui remet en cause les textes et pratiques existantes au sein de notre branche.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'intervenir pour demander à ces entreprises de revenir sur cette décision.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la CGT

Pour la CFDT

Pour FO

Pour la CFE-CGC

Pour la CFTC



Montreuil, le 14 janvier 2010

Monsieur Robert DURDILLY  
Président  
UFE  
9 avenue de Friedland  
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Le 18 décembre 2009, le comité d'administration de Vialis et d'autres entreprises de la branche ont décidé unilatéralement de modifier les règles et pratiques concernant les avantages en nature énergie en intégrant au tarif agent un certain nombre de taxes ou contributions actuelles ou à venir (taxe locale, CTA, CSPE, CTSS et taxe carbone...).

Les Fédérations syndicales des IEG condamnent cette décision unilatérale qui remet en cause les textes et pratiques existantes au sein de notre branche.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'intervenir pour demander à ces entreprises de revenir sur cette décision.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la CGT

Pour la CFDT

Pour FO

Pour la CFE-CGC

Pour la CFTC